

**Rapport de suivi des requêtes de citoyens du  
conseil d'arrondissement du 5 juillet 2011 déposé au conseil  
d'arrondissement du 6 septembre 2011**

**1) Monsieur Derek Robertson 11-159135 CA 5 juillet 2011**

Demande que l'on réfléchisse aux questions de transport et de circulation routière afin qu'il y ait le moins de nuisances possibles pour les résidants et encourage les élus et la ville centre à gérer les chantiers de manière plus efficace pour les résidants qui devront vivre avec des travaux pendant de longues périodes.

*Le maire indique que sa formation politique a fait la demande d'un bureau de coordination de projets des chantiers. Il indique que la réponse reçue de monsieur Richard Deschamps est à l'effet que quelque chose en ce sens s'en vient. Il rappelle que l'arrondissement fait tout ce qui est en son pouvoir pour s'assurer de la sécurité des piétons lors des chantiers.*

*Le conseiller Daniel Bélanger indique que l'organisation du travail notamment au niveau des quarts de travail pourrait être revue et que l'on devrait soulever cette suggestion aux administrateurs de la ville centre.*

➤ Répondu sur place.

**2) Madame Aurore Klepka 11-159143 CA 5 juillet 2011**

Donne son appui au projet de garderie indiquant que le quartier en a grandement besoin.

*Le maire indique que l'on va de l'avant avec ce dossier inscrit à l'ordre du jour.*

*La conseillère Véronique Fournier indique que la soirée d'information a permis de mieux comprendre le projet et les besoins importants dans la diversité de l'offre de service.*

➤ Répondu sur place.

**3) Madame Gaétane Lafrance 11-159147 CA 5 juillet 2011**

À titre de membre de la société historique, elle remercie le conseil pour l'éclairage de la magnifique statue au métro Place St-Henri. Elle remercie l'arrondissement pour les efforts déployés pour l'effacement des graffitis, notamment aux parcs Clifford et Campbell-Ouest. Elle indique que le sable dans les carrés de sable n'est pas propre et que les feuilles de l'automne précédent sont toujours là. Elle demande quand le sable dans les carrés de sable est nettoyé et comment le nettoyage des parcs se fait et suggère que des mesures soient prises afin que les enfants et les parents puissent profiter des installations.

*Le maire remercie la résidante pour ses bons mots. Sur la question des parcs, il indique qu'une réponse appropriée sera faite par écrit et que l'on étudie la possibilité de remplacer certains revêtements par d'autres revêtements synthétiques.*

➤ M. Pierre Brochu de la Direction des travaux publics a communiqué avec la citoyenne pour lui indiquer qu'un nouvel appareil permet maintenant de tamiser et éliminer les saletés de toutes sortes qui peuvent se retrouver dans les aires de jeux. Des équipes travaillent actuellement à cette opération. De plus, l'arrondissement privilégie le remplacement du sable par des copeaux de bois, cependant les coûts liés à une telle

opération exigent une planification de cette tâche à long terme.

**4) Monsieur Peter King**

**11-159227**

**CA 5 juillet 2011**

Remercie le conseil pour les mesures d'apaisement de la circulation dans son quartier et pour la présence des élus aux marches de Mobilisation Turcot. Il discute à nouveau de la question de la circulation et de la sécurité sur la rue Wellington près de Transport Ray-Mont précisant qu'il devrait y avoir un trottoir à cet endroit car la situation est dangereuse tant pour les cyclistes que les piétons. Il demande pourquoi les carrés d'arbres sur la rue Bourgeois sont beaucoup plus petits que d'autres dans l'arrondissement et s'il est possible d'avoir un permis pour les agrandir.

*Le maire indique que la question des trottoirs sera analysée par les Travaux publics et que l'on prend bonne note de ses commentaires et que la section de la circulation analysera les différentes possibilités tant pour les piétons que les cyclistes.*

*Monsieur Sébastien Lévesque, chef de division des Travaux publics indique que les normes concernant les carrés d'arbres ont changé puisqu'ils sont maintenant plus grands. Il indique que l'on analysera la situation.*

*La conseillère Véronique Fournier indique que le tronçon est inscrit dans les demandes faites concernant les liens entre les pistes cyclables et que cela fait partie des demandes de l'arrondissement mais que la question n'est pas simple. Elle rappelle que cette question a été discutée entre les différents intervenants en la matière à la ville centre et que l'arrondissement souhaite que l'on arrive rapidement à une solution sécuritaire en lien avec les objectifs de transport actif.*

- M.Pierre Brochu de la Direction des travaux publics a communiqué avec le résidant pour lui indiquer qu'actuellement toutes les formes sont de 1X2 m et lorsque la situation le permet une fosse de 5m cubes est creusée sans trottoir. Lorsqu'un arbre est présent aucune intervention n'est faite. Cependant lors du remplacement d'un arbre ou lors de réfection de trottoir à proximité d'une fosse d'arbre non-conforme, celle-ci est, d'office, agrandie à 1X2m.

**5) Monsieur Daniel Markel**

**11-131029**

**CA 7 juin 2011**

Représente les copropriétaires des différentes phases du Lowney's. Il rappelle les nombreuses plaintes logées au 311 sur l'état des rues avoisinantes indiquant que la réponse reçue disait que les réfections auraient lieu après la fin des travaux de Prével. Maintenant que les travaux de Prével sont terminés il demande quand les travaux sont prévus. Il demande si de nouveaux espaces de stationnements réservés sur rue sont prévus en raison des nouveaux résidants qui s'installeront incessamment rappelant qu'il est difficile de se stationner.

*Le maire indique que l'arrondissement connaît l'état de la situation car les élus se sont rendus sur place au printemps et qu'il a reçu le courriel du résidant et que différents suivis ont été effectués.*

*Monsieur Babak Herischi indique que les travaux seront effectués après que les travaux d'aqueduc et d'égouts seront complétés. Il indique que l'arrondissement travaille à cette problématique que puisque les travaux d'excavation sont prévus le printemps prochain, les travaux doivent être reportés. Il indique que l'arrondissement essaie de trouver une solution temporaire économique afin de régler la situation temporairement. Sur la question des zones de SRR, il ne faut pas s'attendre d'en avoir plus car les zones sont déjà saturées.*

- M. Lévesque de la Direction des Travaux publics a communiqué avec le résidant pour l'informer que les travaux d'aqueduc et d'égout effectués par le central seront faits en deux parties soit en novembre et au printemps suivant. Il a également informé le citoyen qu'aucune grande somme ne sera investie compte tenu des travaux majeurs à venir. Toutefois il est possible que des interventions soient faites au centre de la rue mais pas au niveau du stationnement. Quant à la zone SRRR aucun panneau ne sera touché pour le moment car il y aura des changements à faire après les travaux.

**6) Monsieur Mathieu Leclerc**

**11-131037**

**CA 7 juin 2011**

Indique que l'eau chez lui est de plus en plus jaune depuis 3 semaines. Il indique qu'on lui dit que l'eau est potable lorsqu'il a voulu loger une plainte au 311 mais que l'on n'a pas voulu prendre la sienne car une voisine avait déjà porté plainte. Il indique qu'il ne peut laver ses vêtements blancs chez lui. Il demande si des bouteilles d'eau ne pourraient pas être distribuées aux résidants touchés par cette problématique.

*Monsieur Babak Herischi indique que ce phénomène est possible après des fuites d'eau rappelant que les conduites du secteur datent de 1865, que ce n'est pas dangereux pour la santé mais que l'on ira vérifier l'eau chez lui. Le maire indique que l'arrondissement n'a pas ces documents et demande au directeur d'arrondissement de donner un complément d'information sur la question. Il indique que des bouteilles d'eau seront livrées ce soir et invite le résidant à discuter avec monsieur Pierre Brochu, chef de division qui est présent dans la salle.*

- Un représentant de la Direction des Travaux publics a communiqué avec monsieur Leclerc afin d'aller chercher un échantillon d'eau chez lui, cependant il a été impossible de l'obtenir puisque monsieur Leclerc n'était pas au rendez-vous. Une carte d'affaires et un message téléphonique lui a été laissé.

**7) Madame Lucie D'Amato**

**11-131057**

**CA 7 juin 2011**

Indique que le permis pour refaire la façade de sa maison lui a été refusé et demande que la décision soit revue. Elle rappelle qu'un permis lui a été émis pour l'arrière et les côtés mais qu'il est refusé pour la façade.

*Monsieur Stéphane Bernaquez, directeur DAUSE par intérim, indique que la réglementation donne les précisions sur les exigences relatives au dossier en particulier et rappelle qu'une rencontre de travail avec la résidante est prévue demain après-midi.*

*Le maire indique que l'on ne peut discuter en public de cas particuliers mais que la rencontre de demain sera propice à trouver les solutions possibles en respect de la réglementation existante.*

*Le maire rappelle que plusieurs échanges ont eu lieu entre la résidante et le cabinet politique.*

- Une rencontre de travail est prévue demain après-midi entre la Direction de l'aménagement urbain et des services aux entreprises et la résidante.

Indique que les rues au sud de Wellington telles Ste-Madeleine, Charron, Favard et Ash sont les seules du quartier dont les fils ne sont pas enfouis en souterrain indiquant que ce serait plus sécuritaire et plus esthétique. Elle demande pourquoi ces rues n'ont pas été faites. Elle indique aussi que les lampadaires éclairent moins bien que les autres, ce qui n'est pas sécuritaire.

*Monsieur Babak Herischi indique que l'on procède à l'enfouissement des fils suite à l'obtention de subventions provinciales et fédérales, que les rues près de chez la résidante ont été ciblées dans le cadre d'une subvention obtenues pour la Maison St-Gabriel et que présentement aucune demande de subvention n'est en cours étant donné les coûts à assumer par l'arrondissement. Il indique que les fils sont peut-être moins esthétiques mais qu'ils ne sont pas dangereux.*

*Le maire demande que des vérifications soient faites sur la question de l'éclairage moins performant.*

*Monsieur Babak Herischi indique que des vérifications seront faites et que l'on informera la résidante.*

- M. Pierre Caron de la division des études techniques a communiqué avec la résidante pour lui indiquer qu'aucun projet d'enfouissement des fils sur la rue Charon n'est prévu et ce, à cause des coûts. Pour ce qui est des nouveaux lampadaires madame a été informée que des nouveaux lampadaires sont installés là où les fils sont enfouis. La Direction des travaux publics fera les vérifications d'usage pour le lampadaire qui semble défectueux. On a informé la résidante qu'il faut appeler le 311 pour signaler un tel problème.

Indique qu'il habite sur Ste-Cunégonde et qu'il y a une problématique de circulation dans le secteur car la vitesse n'est pas respectée. Il indique qu'il a déposé une plainte au 311 et qu'une pétition a été déposée demandant qu'un passage piétonnier avec feux, comme cela existe sur la rue St-Marc soit installé. Il demande si des actions sont prévues cet été.

*Le maire rappelle que le marquage de rue est assumé par l'arrondissement Rosemont-La-Petite-Patrie et que généralement les actions sont effectuées en juin-juillet. Il indique qu'un panneau de traverse piétonnière est déjà prévu sur Charlevoix, qu'il y aura une campagne de sensibilisation. Il indique que la route doit être partagée et que tous doivent être respectueux. Le maire rappelle toutes les actions et mesures mises en place pour l'apaisement de la circulation et remercie le résidant pour ses commentaires qui ont été pris en note par les personnes responsables présentes ce soir.*

- Madame Ledoux de la Direction des travaux publics a rencontré les requérants le 18 juillet. Ces derniers apprécient les récentes mesures mises en place mais désirent des mesures permanentes telles que des saillies. De nouveaux relevés seront effectués afin d'évaluer l'efficacité des nouvelles mesures d'apaisement de la circulation.

Indique qu'elle est locataire dans l'immeuble du 4000 St-Patrick et indique qu'elle n'a pas vu une copie de la réserve.

*Le maire indique que l'arrondissement n'a pas ces documents et demande au directeur d'arrondissement de donner un complément d'information sur la question.*

*Monsieur Erick Santana, directeur d'arrondissement, rappelle qu'une réserve est le moyen utilisé pour démontrer le sérieux de la démarche à un propriétaire et que cette procédure et le processus de négociations relèvent du service du courtage de la ville centre, que nous ne sommes pas tenus au courant des négociations avec le propriétaire pour des questions de transparence et conflits d'intérêt et que les documents ne sont pas à l'arrondissement. Il rappelle qu'une réserve empêche la transformation et la construction sur l'immeuble.*

- Une analyse de l'ensemble des facteurs de la situation sera faite et une requête sera acheminée à la Direction de la stratégie immobilière qui a le mandat dans ce dossier.

Indique qu'il est d'accord avec les propos de madame Alexandroff sur les mezzanines et qu'avec le temps celles-ci vont étouffer le quartier. Il indique que, selon SOS Culture, si la tendance se maintient, pendant les deux ans nécessaires pour faire l'inventaire des maisons anciennes, elles auront disparu car elles auront été achetées par des promoteurs qui les auront démolies. Il indique qu'il a déposé une plainte contre la rénovation du 550, Greene car c'était un bâtiment historique qui ne l'est plus à la suite des rénovations et que la Direction de l'aménagement urbain n'a aucun expert en patrimoine parmi son personnel. Il demande au conseil de constituer un comité d'experts en patrimoine pour analyser les demandes sur les bâtiments anciens.

*Le maire indique que c'est une excellente suggestion qui sera étudiée.*

- La demande de constituer un comité d'experts en patrimoine est en analyse.